

DEVENIR APPRENTI (E), COMMENT ÇA MARCHE ? 2019



Les Rendez-vous de l'Artisanat

Présentation collective de l'apprentissage et des métiers de l'Artisanat, suivi d'un entretien individuel sur demande.
Le jeune peut venir accompagner d'un membre de sa famille ou d'un représentant.

Ateliers : « Devenir Apprenti(e) » 13h30 – 15h00

- Le secteur de l'Artisanat
- Le choix du métier
- Les formations et les CFA
- Le contrat d'apprentissage, sa réglementation
- Le comportement en entreprise
- Trouver les entreprises à contacter
- Les différents moyens de contact (mail, téléphone, lettre...)
- Se présenter en entreprise
- Le CV et la lettre de motivation

Pensez à apporter votre CV et votre lettre de motivation pour le retravailler ensemble !

Dossier de candidature à compléter sur place

A partir de 15h, entretien individuel :

Echange sur votre projet d'orientation en apprentissage

Validation de votre recherche en apprentissage dans l'Artisanat

La mise en relation avec les offres de l'Artisanat

A l'issue de cet entretien, votre dossier de candidature complété, le CAD vous suit tout au long de votre recherche.

POUR QUI ?

Pour toutes les personnes souhaitant se former par l'apprentissage dans l'Artisanat

OÙ ?

Ateliers à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain
Sans inscription

+

Ateliers décentralisés

QUAND ET OÙ ?

Calendrier au dos



RENSEIGNEMENTS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

102 bd Edouard Herriot
CS 20123 - VIRIAT
01004 BOURG EN BRESSE
Cedex

CAD : 04 74 47 49 47

Standard : 04 74 47 49 00

cad@cma-ain.fr

www.cma-ain.fr

DATES DES RENDEZ-VOUS DE L'ARTISANAT 2019



Ateliers à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain
102 Boulevard Édouard Herriot - CS 20123 - Viriat - 01004 BOURG EN BRESSE
Sans inscription – Rendez-vous à 13h30 (accueil dès 13h20)

<p>JANVIER 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 23 Janvier 2019
<p>FEVRIER 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 6 Février 2019• Mercredi 20 Février 2019 (vacances scolaires)• Mercredi 27 Février 2019 (vacances scolaires)
<p>MARS 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 13 Mars 2019• Mercredi 27 Mars 2019
<p>AVRIL 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 10 Avril 2019• Mercredi 17 Avril 2019 (vacances scolaires)• Mercredi 24 Avril 2019 (vacances scolaires)
<p>MAI 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 15 Mai 2019• Mercredi 22 Mai 2019
<p>JUIN 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 5 Juin 2019• Mercredi 19 juin 2019
<p>JUILLET 2019</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 3 Juillet 2019• Mercredi 10 juillet 2019

Ateliers décentralisés

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter le CIO concerné ou le CAD 04.74.47.49.47

• Mercredi 6 Mars 2019 - CIO Ambérieu-en-Bugey - 04 74 38 33 46
• Mercredi 20 Mars 2019 - CIO Oyonnax – 04 74 77 94 22
• Mercredi 27 Mars 2019 - CIO Bellegarde-sur-Valserine - 04 50 56 06 13
• Mercredi 3 Avril 2019 - CIO Belley - 04 79 81 08 65
• Mercredi 12 Juin 2019 - CIO Ambérieu-en-Bugey - 04 74 38 33 46

CONVENTIONS DE STAGE D'OBSERVATION

Janvier 2019



CHAMBRE DE METIERS
ET DE L'ARTISANAT
DE L'AIN

102, boulevard Edouard Herriot
CS 20123 - VIRIAT
01004 BOURG EN BRESSE
CEDEX

Tél. : 04 74 47 49 47
cad@cma-ain.fr
www.cma-ain.fr

A la découverte d'un métier de l'Artisanat dans l'Ain

■ Objectifs du stage

- Découvrir un métier de l'Artisanat
- Mieux connaître l'Entreprise Artisanale
- Valider son projet professionnel

■ Public

- jeunes scolarisés classe de 4^{ème} et 3^{ème}
- jeunes lycéens
- étudiants

■ Durée

- 5 jours maximum pour découvrir un métier
- pendant les **vacances scolaires**

■ Modalités auprès de la CMA

- Demander la convention 2 semaines avant le début du stage
- Signer la convention
- Transmettre les assurances responsabilité civile du jeune et de l'entreprise
- Faire valider la convention par la CMA, **impérativement** avant le début du stage

NB :

En aucun cas, le stagiaire pourra accéder ou utiliser des produits ou appareils considérés comme dangereux.

Pour un stage au sein d'une entreprise autre qu'artisanale : s'adresser à la Chambre de Commerce et d'Industrie ou à la Chambre d'Agriculture

Tél. : 04 74 47 49 47
cad@cma-ain.fr



Bourg-en-Bresse,
Le 07 décembre 2018

Objet : « Les rendez-vous de l'Artisanat » et « Conventions de stage »

PJ : Affiche(s) et plaquettes

Contact : CAD 04.74.47.49.47 – cad@cma-ain.fr

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Le **Centre d'Aide à la Décision** (CAD) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain accueille et oriente les jeunes qui désirent se former dans le secteur des métiers, ceci depuis de nombreuses années.

Pour mieux répondre aux demandes des jeunes et des familles qui souhaitent se diriger vers les métiers de l'artisanat, nous organisons « **Les rendez-vous de l'Artisanat** » qui auront lieu des mercredis après-midi, dans différents lieux du département (voir affiche ci-jointe).

Nous vous rappelons **que les élèves scolarisés peuvent obtenir des conventions de stage d'une durée d'une semaine, pendant les vacances scolaires** en complément des stages déjà réalisés dans le cadre scolaire.

Vous êtes un partenaire incontournable d'information auprès de la jeunesse. Vous trouverez, par conséquent **pour faciliter la communication de cette action, un ou plusieurs exemplaires de notre affiche. Nous vous remercions de bien vouloir lui réserver une place permettant une large consultation.**

Tous ces documents sont disponibles sur notre site : www.cma-ain.fr

Nous vous remercions pour le relais que vous constituez et nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Vincent GAUD



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN

102 Boulevard Edouard Herriot – CS 20 123 – 01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél : +33 (0) 4 74 47 49 00 – Télécopie : +33 (0) 4 75 47 49 69

www.cma-ain.fr – contact@cma-ain.fr

Décret n°2004-1 164 du 2 novembre 2004.